

75 % DE FRAIS D'INSCRIPTION à payer en moins pour les étudiants

▶▶ Emmanuel De Bock, député (Défi) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, va proposer un amendement concernant le décret Paysage

▶ Le député Emmanuel De Bock (Défi) proposera la semaine prochaine un amendement impliquant la modification de deux grands points dans le décret Paysage.

Tout d'abord, il veut "faire évoluer le prix du minerval par rapport au nombre de crédits validés par l'étudiant". Cette nouvelle proposition mettrait en place des paliers pour le montant des frais d'inscription. Ces paliers seraient au nombre de trois. "Les étudiants ayant réussi entre 1 et 15 crédits devraient alors

payer le quart du minerval", explique Emmanuel De Bock. Ensuite, le député veut "revoir le système actuel pour qu'il n'existe plus de discrimination entre les élèves lors des délibérations". Il souligne que "les jurys sont plus ou moins tolérants lors des délibérations en fonction des facultés".

CONCRÈTEMENT, cette proposition se traduit par une "modification de la composition du jury, notamment en y incluant un représentant des étudiants du cycle d'étude" et par "un établissement d'un socle minimal clair et contraignant de points de balance autorisés".

Pour le chef de groupe Défi au Parlement bruxellois, l'amendement est une "opportunité de faire resurgir les profils". Il souligne que "chaque personne a ses forces et ses faiblesses. Un étudiant réussissant avec des cotes finales de 10 a moins de mérite de réussir qu'un étudiant avec une moyenne identique mais ayant des cotes excellentes et quelques ratés".

Le cabinet du ministre Marcourt, contacté sur ce sujet, n'a pas souhaité réagir. Son porte-parole explique que "les nouveaux textes de M. De Bock n'ayant pas encore été déposés ou communiqués, ni au Parlement ni au ministre. Nous attendrons d'avoir les propositions formelles avant d'émettre un avis".

"L'amendement sera déposé la semaine prochaine", confie Emmanuel De Bock. Mais "le travail législatif fera qu'il y aura six mois avant d'avoir le débat. Cependant, je veux sensibiliser mes collègues afin de pouvoir appliquer les modifications dès septembre pour que les étudiants en fin de cursus puissent en bénéficier". Affaire à suivre...

Marie Debauche

626,25 € économisés

Si cet amendement est adopté, un élève de première bac à l'Université de Mons ayant réussi 10 crédits ne devrait, l'année d'après, payer que 25 % de son minerval. Soit 208,75 € au lieu de 835 €. Bien sûr, cela s'appliquerait pour toutes les universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Les paliers proposés par l'amendement du député De Bock s'établiront en fonction du nombre de crédits validés. Ainsi, de 1 à 15 crédits validés, les frais d'inscription ne s'élèveraient qu'à 25 % du minerval. Pour 15-30 crédits validés, c'est 50 % du minerval qui devra être rétribué par l'étudiant et au-delà, les frais d'inscription s'élèveraient à la totalité du minerval.

M. Deb.